

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur du produit :

Nom commercial : Brembo B-QUIET

Code produit : G 00 075

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation prévue : Graisse à haute température

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS :

Brembo S.p.A.

via Brembo, 25

24035 Curno (BG)

www.bremboparts.com

+39 035 6051111

academy@brembo.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centro Antiveleni di Milano

c/o ASST Grande Ospedale Metropolitano Niguarda

Piazza dell'Ospedale Maggiore, 3

20162 Milano

Italia

Tel: +39 0266101029

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification (CLP) :

La substance ou le mélange n'est pas dangereux conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP) :

La substance ou le mélange n'est pas dangereux conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

2.3 Autres dangers

Aucun si utilisé convenablement.

Non conforme aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT), très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

Description chimique générale :

Lubrifiant

Substances de base de la préparation :

Huile minérale

Déclaration des composants conformément au règlement CLP (CE) N° 1272/2008 :

Ne contient aucune substance dangereuse dépassant les limites de la réglementation européenne

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur, consulter un médecin si des troubles persistent.

Contact avec la peau :

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et avec du savon. Appliquer une crème pour la peau. Changer tout vêtement contaminé.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau (pendant 10 minutes). Consulter au besoin un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche, boire 1-2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir rubrique : Description des premiers secours.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Tout agent d'extinction commun convient.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de formation de gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un équipement de protection.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas vider dans les égouts / l'eau de surface / l'eau souterraine.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer mécaniquement.

Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément au chapitre 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir conseil au chapitre 8.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de votre temps de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail avec le lubrifiant.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Assurer une bonne ventilation/aspiration.

Stocker en lieu frais et sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Graisse à haute température.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Valable pour la France.

Aucune.

Limites d'exposition professionnelle

Valable pour la Belgique.

Aucune.

Indices d'exposition biologique :

Aucun.

8.2 Contrôles de l'exposition

Instructions pour la configuration des contrôles techniques :

Assurer une bonne ventilation/aspiration.

Protection des voies respiratoire :

En cas de formation de poussière, nous recommandons de porter l'équipement de protection respiratoire approprié avec filtre à particules P (EN 14387). Cette recommandation doit correspondre aux conditions et normes locales.

Protection des mains :

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374). Adéquats pour faire face aux contacts à court terme ou éclaboussures (recommandé : au moins indice de protection 2, correspondant à temps de perméation > à 30 minutes conformément à la norme EN 374) : Polychloroprène (CR ; >= 1 mm d'épaisseur) ou caoutchouc naturel (NR ; >=1 mm d'épaisseur) Matériaux adéquats au contact plus long, direct (recommandé : indice de protection 6, correspondant à temps de perméation > à 480 minutes conformément à la norme EN 374) : Polychloroprène (CR ; >= 1 mm d'épaisseur) ou caoutchouc naturel (NR ; >=1 mm d'épaisseur) Cette information est basée sur les références et les informations de la documentation fournie par les fabricants de gants ou découle de l'analogie avec des substances similaires. Veuillez noter qu'en pratique, la durée de vie des gants de protection résistants aux produits chimiques peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément à la norme EN 374 en raison des nombreux facteurs influençant la question (ex. température). En cas de signes d'usure et de déchirure, remplacer les gants.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité. L'équipement de protection des yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection de la peau :

Porter un équipement de protection. Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN 14605 pour les éclaboussures liquides ou à la norme EN 13982 pour les poussières.

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), annexe II.

Conseils pour l'équipement de protection individuelle :

N'utiliser que des protections individuelles portant le label CE conformément à la directive 89/686/CEE (Europe) ou au règlement n° 819 du 19 août 1994 (Norvège). Les informations sur les équipements de protection individuelle sont fournies à titre indicatif uniquement. Une évaluation complète des risques doit être effectuée avant d'utiliser ce produit pour déterminer l'équipement de protection individuelle approprié aux conditions locales. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN relatives.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Matériau solide pâteux / brunâtre
Odeur	caractéristique
pH	Aucune donnée disponible / Non applicable
Point d'ébullition initial	Aucune donnée disponible / Non applicable
Point d'éclair	non applicable
Température de décomposition	Aucune donnée disponible / Non applicable
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	0,9 g/cm ³
Masse volumique	Aucune donnée disponible / Non applicable
Viscosité (Brookfield ; Instrument : LVT ; 23 °C (73,4 °F) ;	100 000 – 130 000 mPa.s
Viscosité (cinématique)	Aucune donnée disponible / Non applicable
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible / Non applicable
Solubilité (qualitative) (20 °C (68 °F) ; Solvant : eau)	Insoluble
Température de solidification	Aucune donnée disponible / Non applicable
Point de fusion	Aucune donnée disponible / Non applicable
Inflammabilité	Aucune donnée disponible / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible / Non applicable
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible / Non applicable
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible / Non applicable
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible / Non applicable
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible / Non applicable
Teneur en extrait sec	6 %
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible / Non applicable

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible / Non applicable

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Aucune si utilisé pour l'usage prévu.

10.2 Stabilité chimique :

Stable en conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Voir rubrique réactivité.

10.4 Conditions à éviter :

Aucune si utilisé pour l'usage prévu.

10.5 Matières incompatibles :

Aucun si utilisé convenablement.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucune décomposition en cas d'utilisation conformément aux spécifications.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques générales :

À notre connaissance, aucun effet nocif n'est à craindre si le produit est manipulé et utilisé correctement.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

Informations écologiques générales :

Ne pas verser dans les égouts, les sols ou les étendues d'eau.

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation / 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit :

En concertation avec l'autorité locale compétente, doit être soumis à un traitement spécial.

Code déchet

Les codes de déchet CED valides sont relatifs à la source. Le fabricant n'est par conséquent pas en mesure de spécifier les codes de déchet CED pour les articles ou produits utilisés dans les différents secteurs. Les codes CED mentionnés sont à considérer comme recommandation pour les utilisateurs. Nous aurons le plaisir de vous conseiller.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non dangereux conformément à RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non dangereux conformément à RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non dangereux conformément à RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4 Groupe d'emballage

Non dangereux conformément à RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5 Dangers pour l'environnement

Non dangereux conformément à RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non dangereux conformément à RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), annexe II.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance et au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur en COV 0 %

(Réglementation COV 814.018 CH)

COV peintures et vernis (EU) :

(Sous)catégorie produit : Ce produit n'est pas sujet à la Directive 2004/42/CE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été menée

Normes nationales ou européennes :

D.Lgs 334 del 17/08/99 Rischi di incidenti rilevanti (Direttiva Seveso Bis).

D.Lgs. n. 65 del 14/03/03 Classificazione, imballaggio ed etichettatura dei preparati pericolosi

DPR n. 22 del 05/02/97 Rifiuti

Direttiva 67/548/CEE e successivi adeguamenti fino al XXIX incluso (Direttiva 2004/73/CE)

Regolamento n. 648/2004/CE (Regolamento Detergenti)

D.Lgs n. 152 del 3 aprile 2006 "Testo Unico Ambientale" e successive modifiche e adeguamenti

D.Lgs n. 81 del 9 aprile 2008 "Testo Unico salute e sicurezza sui luoghi di lavoro"

Regolamento europeo 1907/2006 REACH

Direttiva europea 98/8/CE Biocidi e successivi adeguamenti.

Regolamento europeo 1272/2008 CLP.

Regolamento europeo 790/2009

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Informations supplémentaires :

Ces informations sont basées sur notre niveau actuel de connaissances et se rapportent au produit dans l'état où il est fourni. Elles servent à décrire nos produits du point de vue des exigences de sécurité et ne garantissent aucune propriété particulière.